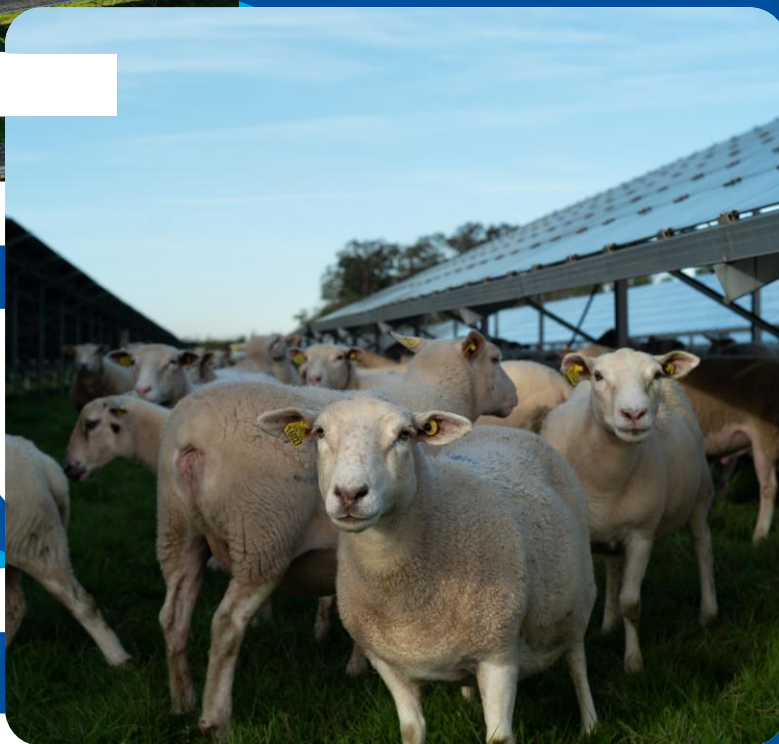


Comité de projet

Projets agrivoltaïques développés à Fleuré et Tercé

6 juillet 2026

Les O. S. a m



- 01** Le comité de projet
- 02** Qui sommes-nous ?
- 03** Notre approche agrivoltaïque
- 04** Projets agrivoltaïques à Fleuré et Tercé
- 05** Le contexte réglementaire local et les études réalisées
- 06** La concertation
- 07** Les étapes de développement d'un projet
- 08** Les retombées socio-économiques pour le territoire



01

LE COMITÉ DE PROJET



Qu'est-ce qu'un comité de projet ?

Un temps de concertation instauré par la loi APER

- Le décret du 22 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER prévoit « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »
- **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, situé en dehors d'une ZAEnR, doit faire l'objet d'un comité de projet organisé préalablement au dépôt de la demande de permis de construire.**
 - Les membres du comité de projet sont les suivants :
 - Les membres de droit :
 - Un représentant de la commune d'implantation du projet,
 - Un représentant de l'EPCI de la commune d'implantation,
 - Un représentant de chaque commune limitrophe de la commune d'implantation
 - Les membres invités :
 - La préfecture
 - La Chambre d'Agriculture
 - Le ou les exploitants
 - Et d'autres en fonction du contexte
 - Le comité de projet est un organe consultatif.



02

QUI SOMMES-NOUS ?





Photosol en chiffres.

+15

ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

312

COLLABORATRICES
& COLLABORATEURS

1,4 GWc

EN EXPLOITATION,
EN CONSTRUCTION &
PRÊTS À CONSTRUIRE

62 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES

93

INSTALLATIONS

245 000

PERSONNES ALIMENTÉES
PAR NOTRE ÉNERGIE VERTE



* données au 31 décembre 2025

PRÉSENTATION DU GROUPE PHOTOSOL

Nos solutions.

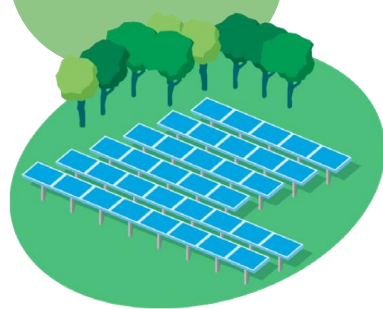
Installations agrivoltaïques



Agrivoltaïsme

Exploitation d'élevage
ou de culture

Installations au sol



Installations photovoltaïques au sol

Et réhabilitation de
terrains inexploités

Toitures



Toitures

Hangars agricoles,
toitures commerciales
et industrielles,
bâtiments municipaux,
équipements
intercommunaux

Bornes de recharge



Bornes de recharge

Véhicules électriques
et hybrides

Ombrières de parking



Ombrières de parking

Tous types de parkings



Nos solutions.

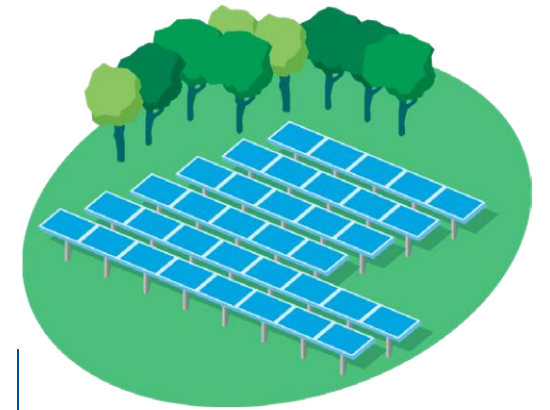
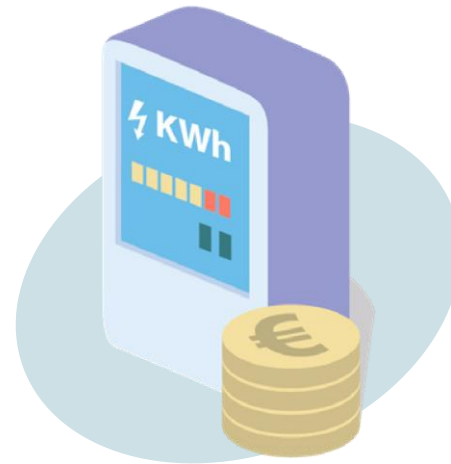


Stockage d'énergie

Solutions de stockage d'énergie sur mesure (associé, décentralisé, autoconsommation)

Fourniture d'électricité solaire issue de nos installations

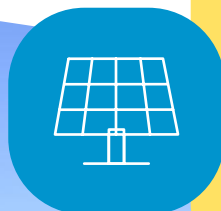
Solutions adaptées aux besoins des industriels pour les accompagner vers une énergie compétitive et décarbonée



Service d'exploitation et maintenance pour parcs solaires

Conduite et supervision des actifs, analyse et optimisation de la performance, maintenance proactive

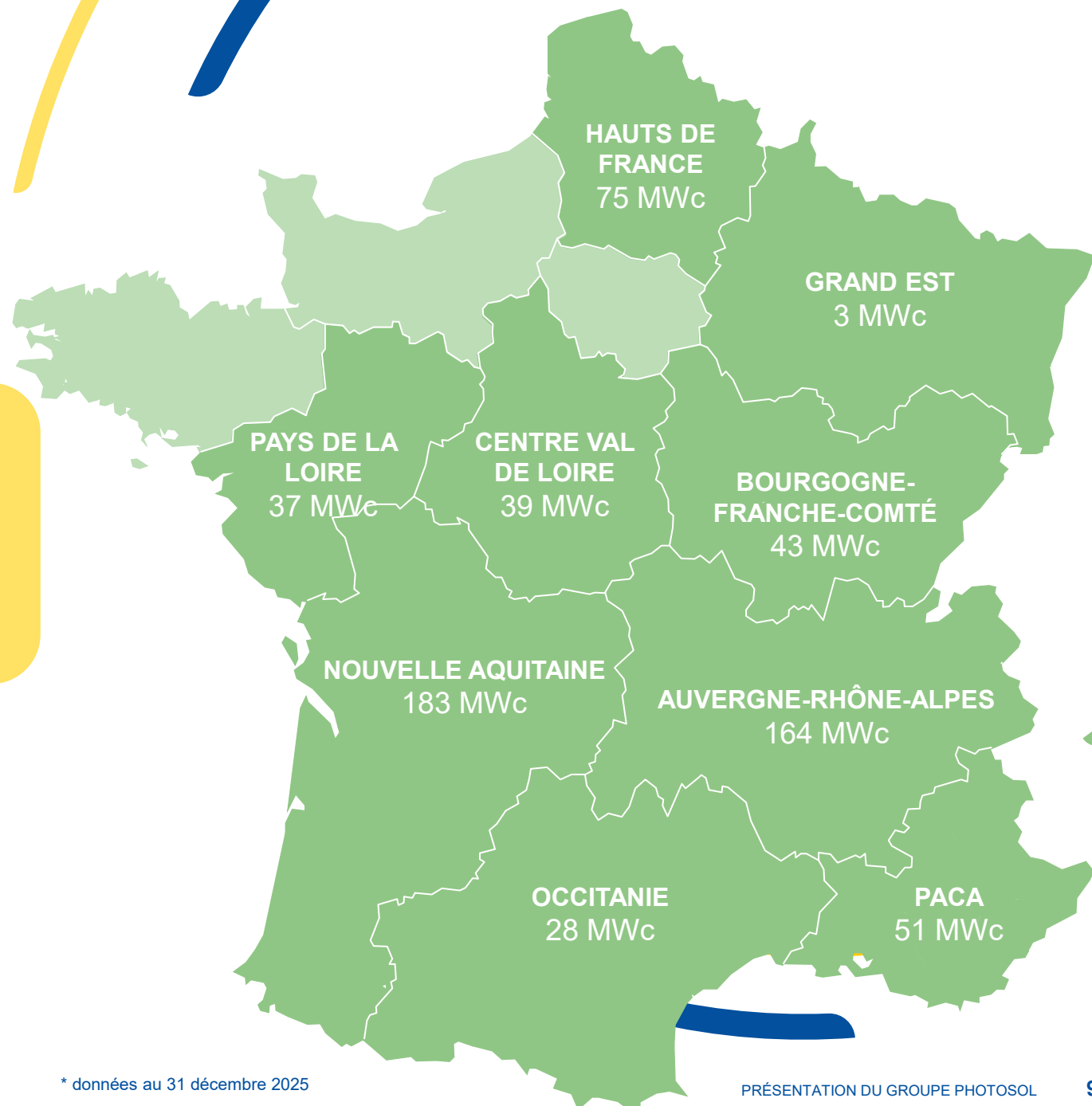
Un maillage énergétique sur le territoire.



623

MWc

en exploitation
en France



* données au 31 décembre 2025

03

NOTRE APPROCHE AGRIVOLTAÏQUE



Le cadre réglementaire national de l'agrivoltaïsme

La loi APER (loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) définit le cadre des installations agrivoltaïques :

Le projet doit allier production agricole et production énergétique

- La production agricole doit rester l'activité principale de la parcelle
- L'installation doit être réversible
- L'installation doit rendre au moins l'un des 4 services suivants :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas climatiques



L'amélioration du bien-être animal



Des projets agrivoltaïques encadrés par la loi et adaptés aux exploitations agricoles.



Au niveau national :

- Respect de la loi APER, du décret n°2024-318 du 8 avril 2024 et de l'arrêté du 5 juillet 2024.



Au niveau départemental :

- Respect des préconisations de la Chambre d'Agriculture.



Au niveau de l'exploitation :

- Adaptation aux productions et aux contraintes liées à l'itinéraire technique de l'exploitant.



Le pôle recherche & développement



Réalisation d'études sur nos parcs portant sur les performances et le bien-être des animaux d'élevage, ainsi que sur les évolutions de rendements et des qualités de fourrages, en collaboration avec **des partenaires institutionnels reconnus scientifiquement et techniquement en France.**



Réalisation de suivis agronomiques et amélioration continue de technologies (trackers, design, etc.) sur nos sites pilotes par des **partenaires techniques locaux** comme les **coopératives agricoles.**

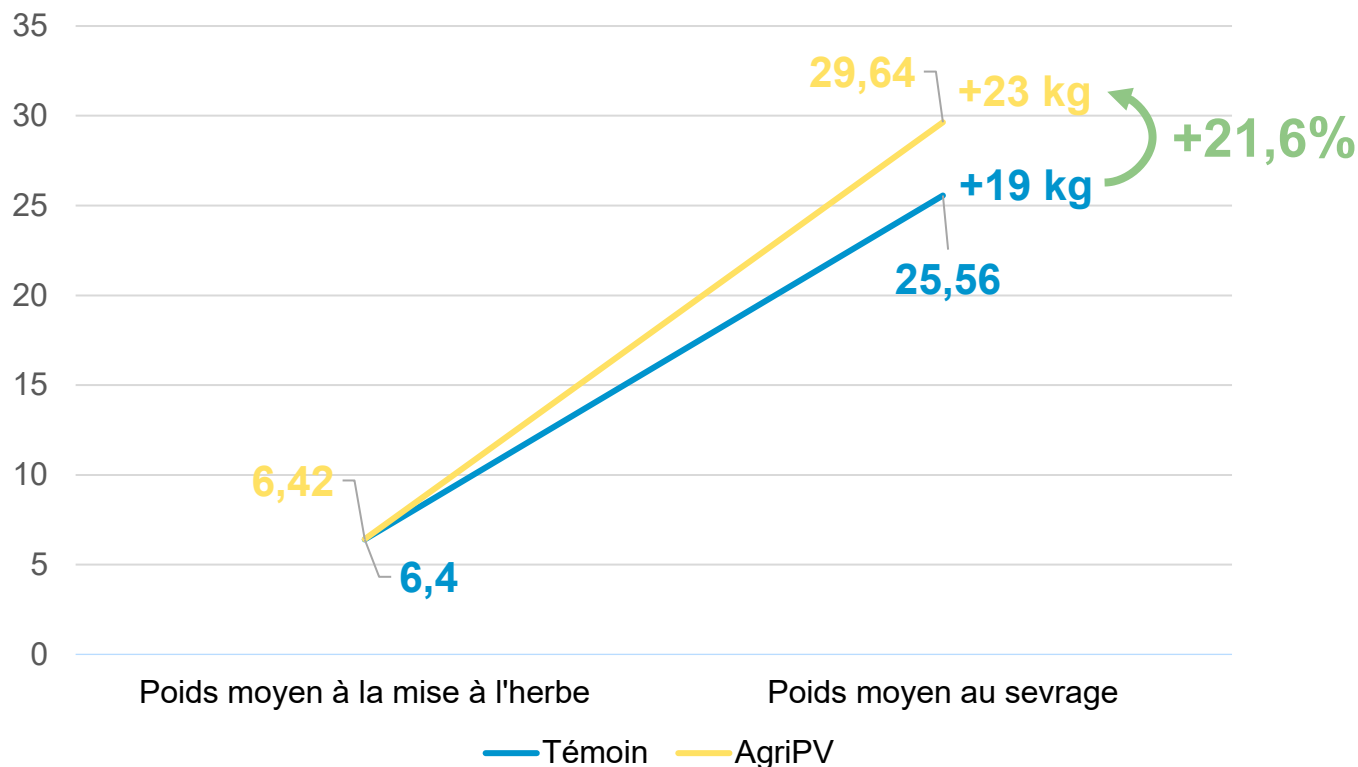


Participation aux avancées de la recherche et de l'innovation du secteur agriPV en France, par mise à disposition de nos sites et en partage des résultats de nos études, avec des **partenaires travaillant sur l'amélioration des protocoles et outils d'évaluation** des impacts de l'agriPV.



Le pôle recherche & développement

Evolution moyenne du poids des agneaux (kg) entre leur mise à l'herbe et leur sevrage



Etude du poids des agneaux



Protocole, mesure et **validation** des résultats par la **Chambre d'Agriculture de la Nièvre**.



Analyse statistique par le **service R&D Photosol** (Anova et tests de Tukey).



En agriPV, entre la mise à l'herbe et le sevrage, les agneaux ont gagné **+23 kg** tandis qu'en zone témoin, ils ont gagné +19kg.



Sur **3 ans**, le **gain de poids moyen** des agneaux entre MAH et sevrage est **21,6% supérieur** en agriPV.

Le pôle recherche & développement

Etude du stress thermique des brebis



Une utilisation marquée de l'ombre

- Les brebis ont passé en moyenne **76 % de leur temps sous les panneaux**, alors que seulement 56 % de la surface était couverte ($p < 0,001$).
- Sous les panneaux, **le repos et la rumination** sont privilégiés ($p < 0,001$).



Les brebis **recherchent activement l'ombre** des panneaux, qui **n'empêchent pas les comportements naturels**, mais influencent leur **répartition spatiale et temporelle**.

Une réduction du stress thermique

- **Fréquence respiratoire significativement plus faible** sous les panneaux, le repos et la rumination sont privilégiés ($p < 0,001$).
- **Indice HLI plus bas** en zone expérimentale que dans la zone témoin ($p < 0,001$).



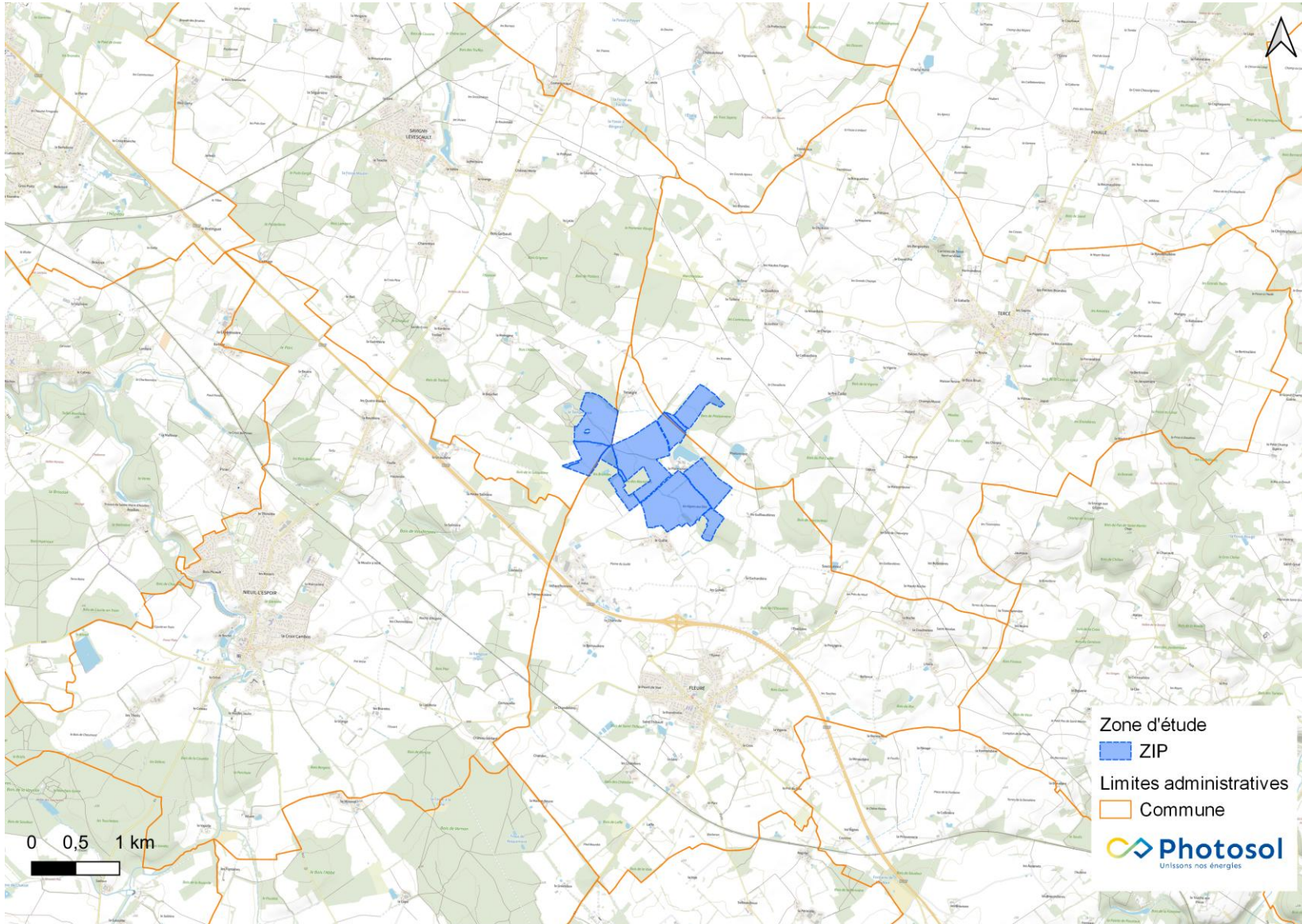
L'ombre **photovoltaïque** réduit la **charge thermique** ressentie par les animaux.

04

PROJETS AGRIVOLTAÏQUES A FLEURÉ ET TERCÉ



Localisation de la zone d'étude



Caractéristiques de la zone d'étude



- Surface : **173 ha** à l'étude sur les communes de Fleuré, Tercé et Savigny-Lévescault
- Usage : **Parcelles agricoles non exploitées – Chasse privée**
- Urbanisme :
 - Fleuré : Zone A du PLUi des Vallées du Clain
 - Tercé : Zone A du PLU
 - Savigny-Lévescault : Zone N du PLU



EARL des Auges : un élevage ovin en développement

EARL des Auges :

- Louis et Pierre MARTINEAU, jeunes éleveurs
 - Deux frères installés sur la commune de Gizay depuis 2020
 - Eleveurs ovins, 600 brebis élevées pour la production de viande
 - Installés hors cadre familial, ils développent seuls leur exploitation
- Octave MARTINEAU, agriculteur en devenir
 - Dernier frère de Louis et Pierre, qui souhaite s'installer sur l'exploitation familiale

Contexte financier :

- Situation financière complexe pour les 3 frères.
- Endettement important lié à leur installation hors cadre familial.
- Les retombées financières du projet agrivoltaïque participeraient à développer sereinement l'élevage ovin.



L'élevage ovin : une filière prometteuse à soutenir

Un marché à conquérir...

- La production de viande ovine française est insuffisante pour répondre aux besoins des consommateurs.
- 42 % de la viande ovine consommée en France est importée, majoritairement du Royaume-Uni.

En développement dans la Vienne :

- La Vienne concentre 18% des effectifs ovins de la région Nouvelle-Aquitaine.
- Une production de qualité avec 2 IGP : Agneau du Limousin et Agneau du Poitou-Charentes

...Qui fait face aux difficultés du secteur agricole

- Le nombre d'exploitations ovines dans la Vienne a diminué de plus 30% entre 2010 et 2020.
- Plus de la moitié des éleveurs ovins de Nouvelle-Aquitaine sont âgés de plus de 55 ans.
- L'installation de nouveaux éleveurs est indispensable pour faire perdurer la filière.
- Les jeunes agriculteurs peinent à accéder au foncier et à financer leur installation.





Production agricole sous les panneaux

Activité prévue : pâturage d'un cheptel ovin destiné à la production de viande

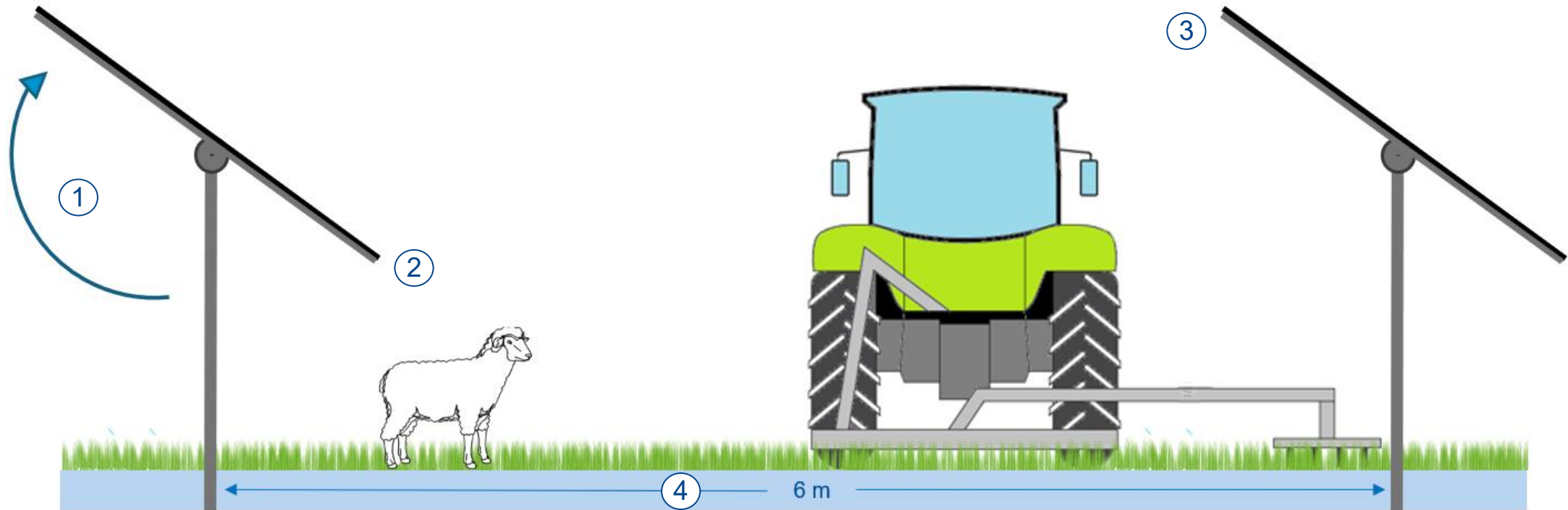
Sécurisation fourragère et adaptation au changement climatique :

- L'ombre apportée par les panneaux réduit le stress hydrique de la prairie en période estivale.
- La production herbagère est préservée, et la période de pâturage peut être allongée.
- Les brebis bénéficient d'un pâturage ombragé qui réduit leur stress thermique et améliore leur bien-être.

Amélioration de la situation socio-économique de l'exploitation

- Mise à disposition d'un outil de travail moderne et résilient.
- Préparation à l'installation d'Octave Martineau
- Pérennisation du système et amélioration de la qualité de vie

Tracker 1V : système adaptable et pilotable



- ① Structure type **mono-pieux et panneaux inclinés à +/- 60°**
- ② Point bas à **1,20 m** lorsque l'inclinaison est maximale (tôt le matin et tard le soir) **ou 1,60 m** en moyenne (30°)
- ③ Point haut à **3,30 m** lorsque l'inclinaison est maximale (tôt le matin et tard le soir) **ou 2,80 m** en moyenne (30°)
- ④ Espace entre **les pieux de 6 m**

- **Réimplantation** de la prairie avant construction et après construction
- Système adapté au **pâturage ovin** et possibilité de réaliser des **interventions mécanisées**
- Garantir un **ombrage pour les brebis** lors des périodes estivales, dans le but d'améliorer leur bien-être
- Répartition progressive de la lumière et de l'eau de pluie au sol, favorisant une **pousse de l'herbe plus homogène**



Des aménagements agrivoltaïques pour faciliter la conduite agricole du quotidien

L'installation agrivoltaïque est aménagée de façon à faciliter le travail des éleveurs.

Aménagements du parc agrivoltaïque pris en charge par Photosol :

- Clôtures fixes faisant le tour du parc
- Clôtures mobiles pour le pâturage tournant
- Portails
- Abreuvoirs
- Parc de contention sur aire stabilisée permettant la manipulation des animaux
- Passages tous les 150 m environ afin de faciliter le déplacement des éleveurs sur le parc et la surveillance des animaux
- Réimplantation de la prairie après les travaux

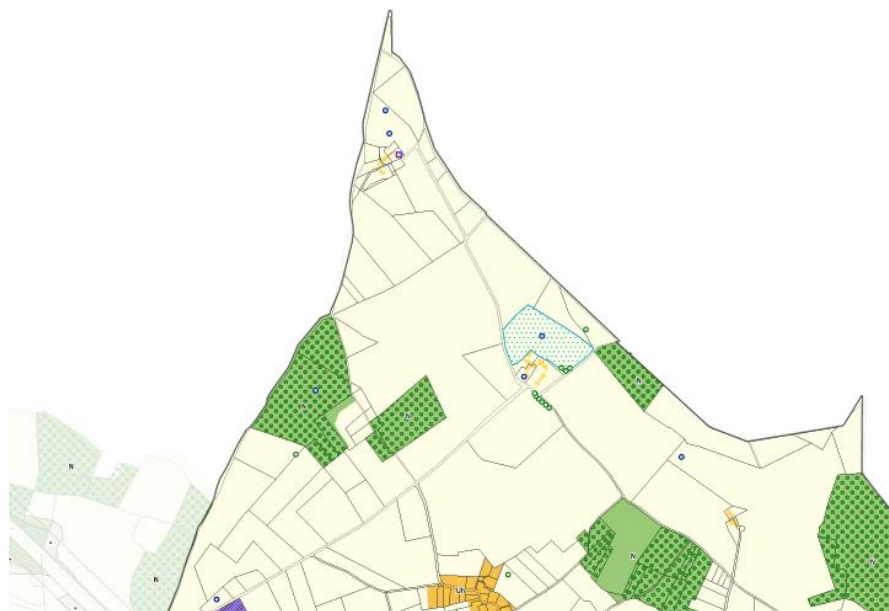


05

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE LOCAL ET LES ÉTUDES RÉALISÉES



Urbanisme pour la commune de Fleuré : Règlement compatible



PLUi Vallée du Clain: Article A 2

2.1 Dans l'ensemble de la zone A hors secteur Ap:

- Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole, respectant un retrait minimal de 50 mètres par rapport aux habitations avoisinantes.

A : Zone agricole (dont constructions liées aux activités agricoles)

 Espace boisé classé (L.113-2 du CU)

 N : Zone naturelle stricte

 Zone humide (L.151-23 du CU)

Au sein du PLUi de la Vallée du Clain, les parcelles sont en zone « A, Espace à vocation agricole »



Urbanisme pour la commune de Tercé : Règlement compatible



PLU de Tercé : Article A 2

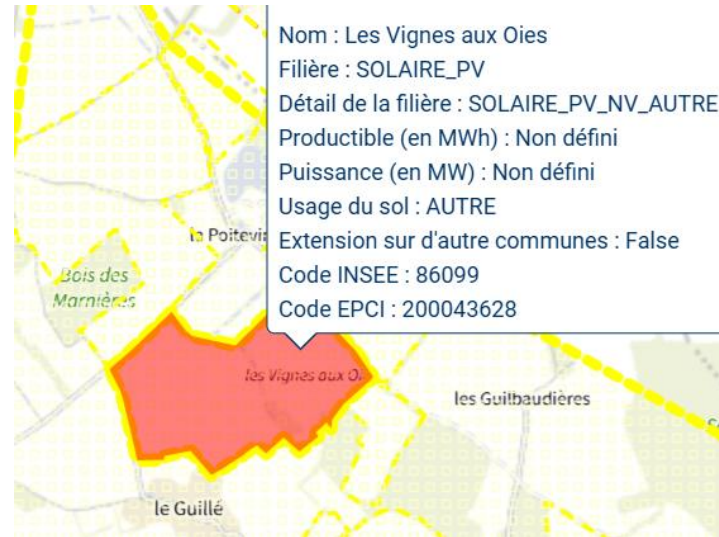
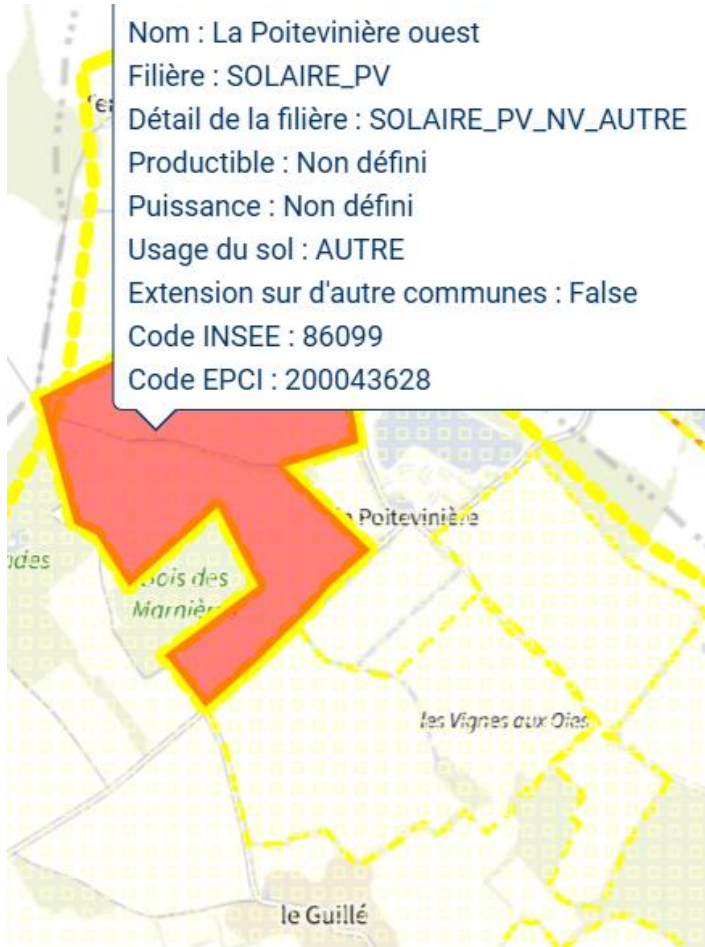
Constructions et activités soumises à des conditions particulières :

« Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole »

Au sein du PLU de Tercé, les parcelles sont en zone « A, Espace à vocation agricole »

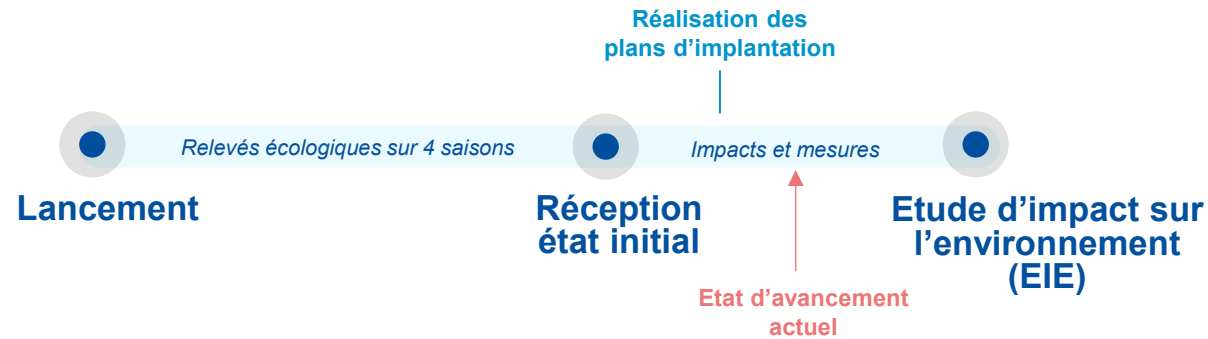


Zones d'accélération



- **Fleuré** : L'ensemble des parcelles retenues pour l'implantation du projet ont été définies par la mairie comme zone d'accélération pour le photovoltaïque au sol.
- **Tercé** : L'ensemble du territoire de la commune a été défini comme zone d'accélération pour le photovoltaïque au sol

Etude environnementale: de quoi s'agit-il ?



Etat initial de l'environnement :

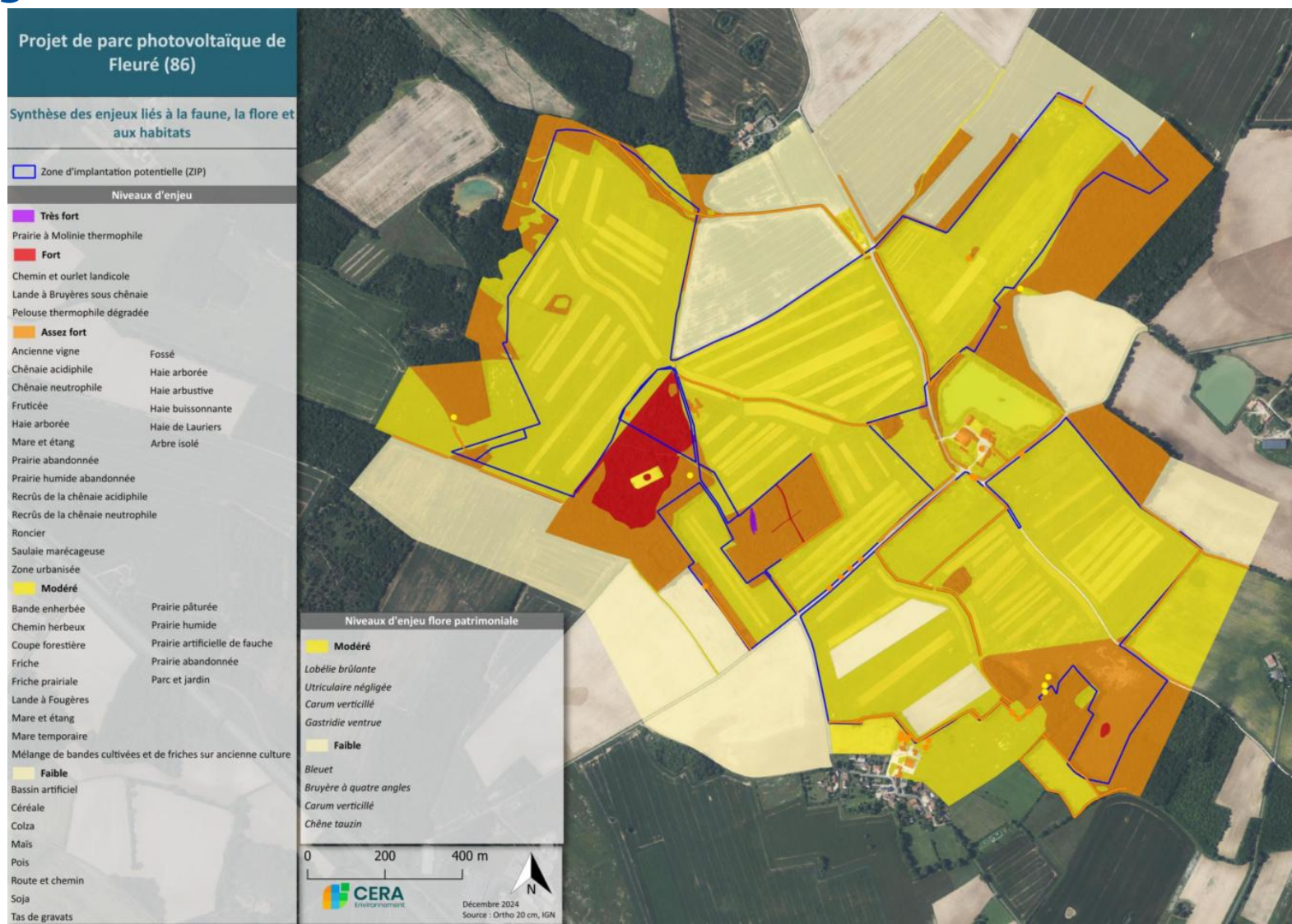
- L'état initial constitue l'état de référence pour l'évaluation environnementale.
- Les passages des écologues sur le terrain permettront de comprendre l'attrait et le comportement des espèces pour la zone et ainsi d'évaluer les **enjeux**.
- Le paysagiste se rend sur le terrain pour comprendre l'ambiance paysagère et le contexte général. Il en ressort une **carte des sensibilités**.

Phase impacts et mesures :

- Les impacts du projet sont ensuite évalués, et si nécessaire, des mesures seront déployées selon la séquence « **Eviter – Réduire – Compenser** » **Accompagner et Suivre (ERC-A-S)** pour favoriser l'insertion du projet dans son environnement.



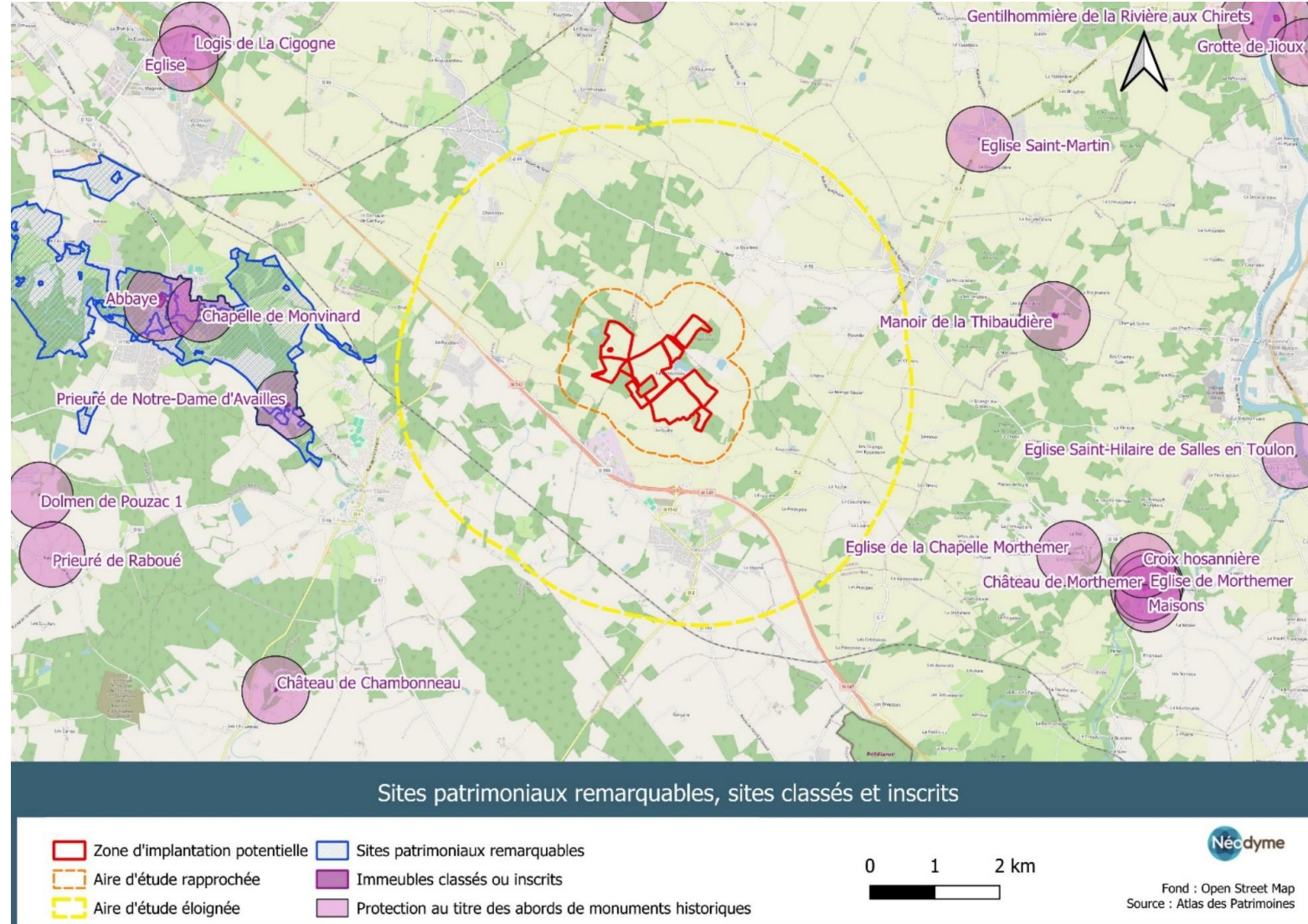
Etude environnementale : Les enjeux sur la faune et la flore



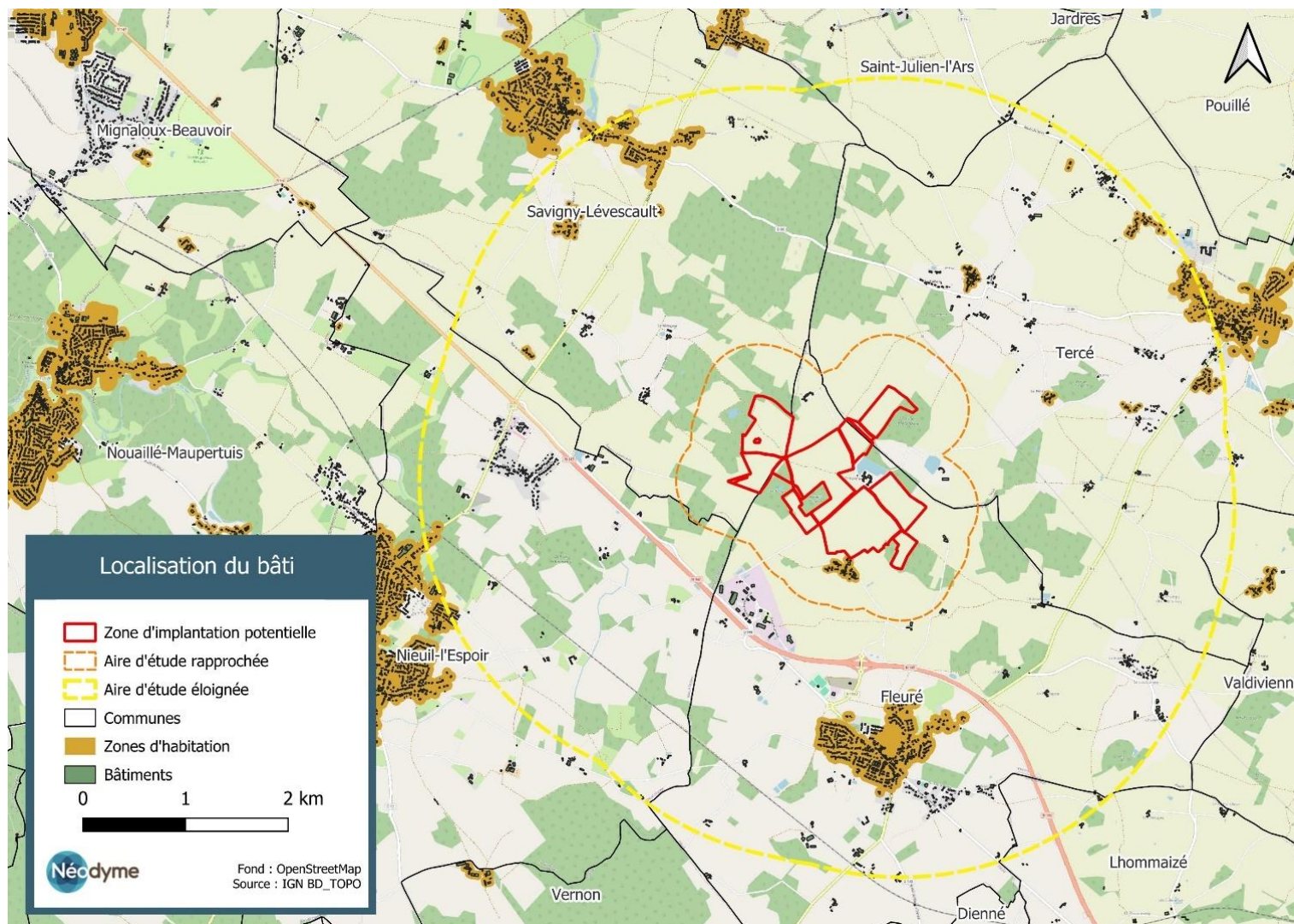
Définition des zones humides : Résultat des sondages pédologiques



Enjeux patrimoniaux : Site en dehors des périmètres de protection



Enjeux paysagers : Habitations à proximité du site

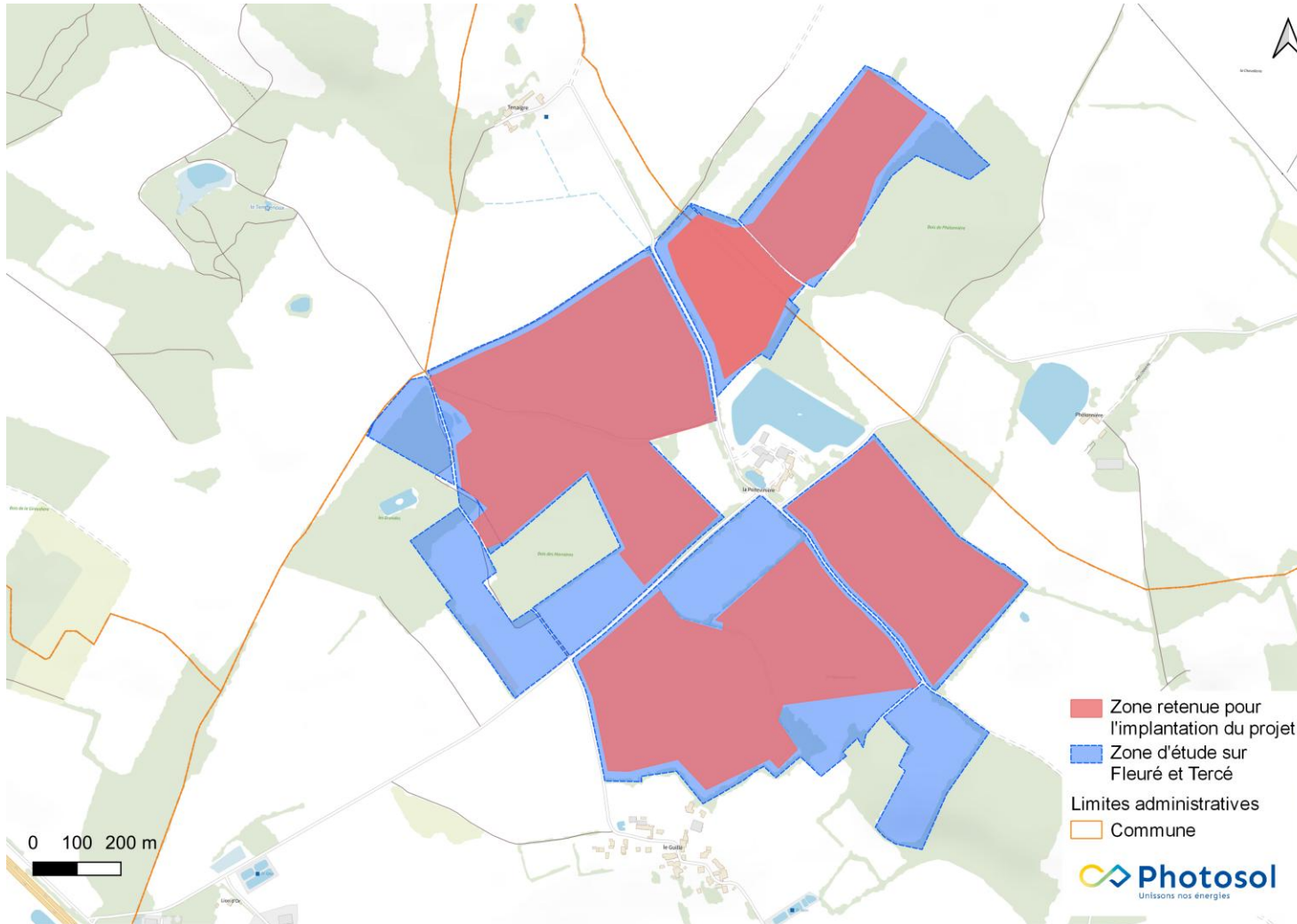


Hameaux les plus proches :

- La Poitevinière
- Le Guillé
- Tenaigre

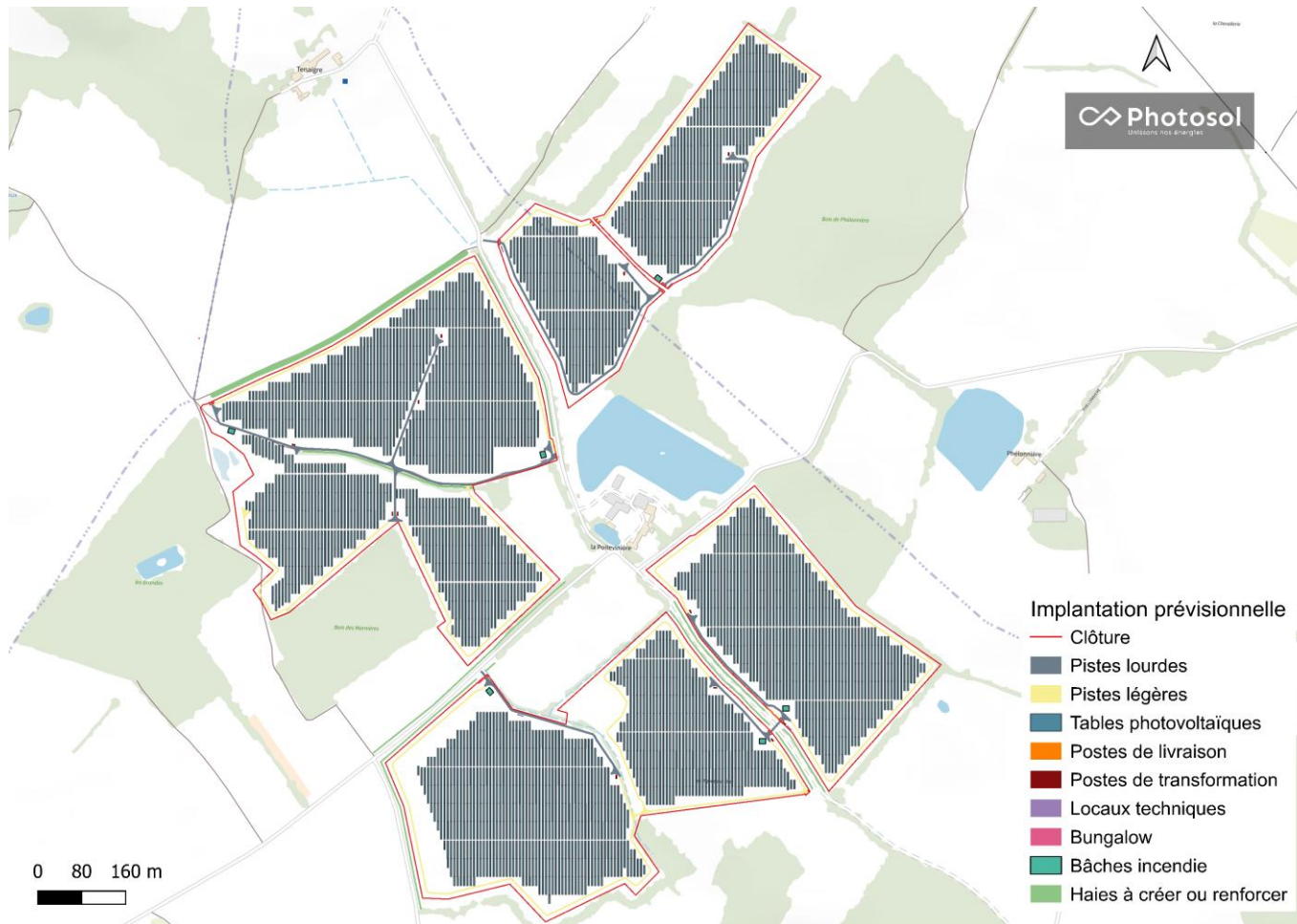


Evitements des zones à plus fort enjeu



- Surface à l'étude sur Fleuré et Tercé : 110 ha
- Surface retenue: 75,9 ha
- Evitement d'environ **31 % de la surface d'étude**

Caractéristiques de l'implantation prévisionnelle globale



Projet agrivoltaïque global:

- Surface clôturée : 75,9 ha
- Surface projetée des panneaux : 20,9 ha
- Types de structures : trackers 1V14 et 1V28
- 12 postes de transformation
- 4 postes de livraison
- 6 citernes incendie
- EIR : environ 6 m pour le pâturage
- Puissance : environ 49,7 MWc

06

LA CONCERTATION

MF1



Zoom sur les modalités et outils de la concertation.

La concertation accompagne systématiquement le développement des projets agrivoltaïques. Elle s'adresse à tous les acteurs locaux concernés et mobilisés.

La concertation a pour objectif d'informer, d'échanger et d'adapter le projet aux spécificités locales.

Les actions de concertation sont discutées avec les élus de la commune d'implantation du projet.

- Rencontres avec les parties prenantes
- Permanence publique
- Réunion publique
- Visite des parcelles
- Porte-à-porte
- Etc.



Une démarche volontaire d'information et de concertation.

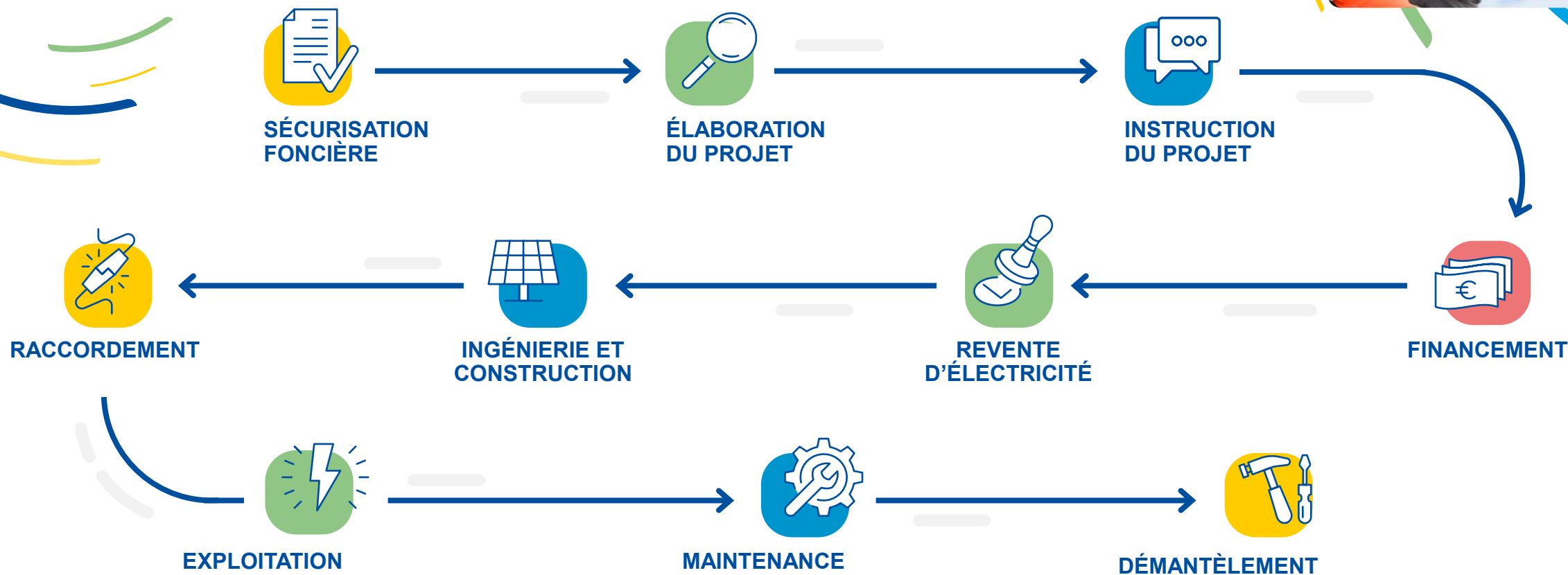


07

ETAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET



Etape de développement d'un projet

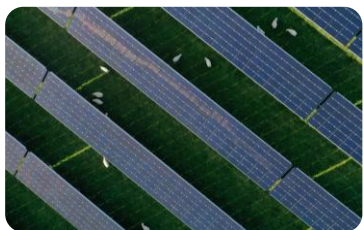


08

LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE



Les retombées socio-économiques estimatives pour un projet de 49,7 MW



Retombées fiscales

Environ **14 500 €/an*** de taxes annuelles pour la commune de Tercé et environ **45 800 €/an*** de taxes annuelles pour la commune de Fleuré,

Environ **31 300 €/an*** pour la Communauté Urbaine du Grand Poitiers et environ **96 900 €/an*** pour la Communauté de communes de la Vallée du Clain



Production d'énergie propre

Plus de **32 800 tonnes de CO₂** évitées par an par rapport au mix énergétique français



Production d'énergie locale

Production de **67 GWh/an** équivalent à la consommation des logements de plus de **32 400 personnes ****

* : Estimation des retombées basées sur un ensemble d'hypothèses. La réglementation fiscale est votée chaque année dans la loi de finance et est susceptible d'évoluer d'ici la construction du parc photovoltaïque.

** Hypothèses : consommation électrique moyenne d'un logement sans chauffage de 1,86 MWh/an <https://selectra.info> // Productible : 1 270 kWh/kWc/an // CO₂ émis pour le PV et le gaz : source: bilans GES ADEME // pouvoir séquestrant d'un arbre sur 10 ans de croissance : [agence de protection environnementale des USA](https://www.agence-de-protection-environnementale.fr)



Et la suite ?

Mise à disposition de la commune d'un exemplaire de la présentation du projet et mise en ligne sur le site internet de Photosol



Envoi du compte-rendu du comité de projet aux invités et membres du comité de projet



Dépôt du permis de construire



Instruction de la demande et poursuite du dialogue avec les parties prenantes



Contacts

Marion Féroc

Responsable développement
marion.feroc@photosol.fr
06 73 06 23 04

Chloé Lalanne Magne

Cheffe de projet développement
chloe.lalannemagne@photosol.fr
06 85 00 13 90

Melenn Monseigne

Cheffe de projets agricoles
melenn.monseigne@photosol.fr
06 30 93 88 72

Antoine Revers

Responsable concertation
antoine.revers@photosol.fr
06 07 15 73 23

